

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 septembre 2007

MAÎTRISE DE L'IMMIGRATION - (n° 57)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 33 Rect.

présenté par
M. Mariani, rapporteur
au nom de la commission des lois

ARTICLE 4

Dans la dernière phrase de l'alinéa 3 de cet article, substituer à la seconde occurrence des mots :

« dans lequel »,

les mots :

« au terme duquel ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.